

A.D. 76

Acte de mariage de NOËL Zacharie Anibal
et LECARPENTIER Marie Antoinette

[123] x [127]
(1e partie)

Eletôt

Mariage de
Zacharie Anibal
Noël
et de
Marie Antoinette
Le Carpentier

Le lundi dix huit de février mil huit
Cent Vingt deux à sept heures du matin
par devant nous le Jean Baptiste Leplat Maire
de l'officier public de l'état civil d'Eletôt, sont
présentés Zacharie Anibal Noël tisserand
demeurant à Eletôt où il exerce le métier de
filote au Cing, fils de Jean Nicolas Noël
d'abord demeurant aussi à Eletôt Cigale
et Coustant, et de Marie Jeanne de France



seul demeurant aussi au même lieu. Lesquels
Marie Antoinette Le Carpentier tisserand
à Eletôt où elle est née. Le six sept de novembre
au Cing, fille de Jurey Nicolas Le Carpentier
mort sans le Consent du moi de mars mil huit
Cent seize suivant le Certificat du Commissaire
Vallée du port de l'Empire, en date du six du
Courant, et de Marie Anne Légitime seule demeurant
au dit Eletôt le présent et consentant sans part
et sans voix ont requis de procéder à la célébration
du mariage projeté entre eux et de la publication
ont été faites et effectuées. J'ai vu la porte de la
Mairie de cette commune les dimanches quatre
et huit sept de Janvier dernier à leur domicile
aucune opposition à ce mariage n'a été
ayant été signifié par acte de loi à leur domicile
après avoir donné lecture de toutes les pièces de l'affaire
mentionnées au chapitre six du Code Civil
intitulé du mariage, avoir demandé au futur
époux et à la future épouse s'ils veulent se
prendre pour mari et pour femme, et chacun
d'eux ayant répondu par une affirmation
solennelle au nom de la loi que Zacharie Anibal
Noël et Marie Antoinette Le Carpentier sont
unis par le mariage, de tout quoi nous avons